



Sections des douanes CGT
De l' interrégion de Nouvelle Aquitaine

Compte rendu du Comité Technique re-convoqué du 21 Février 2019

De nouvelles missions en péril

Cette nouvelle séance du comité technique de Nouvelle Aquitaine faisait suite aux votes unanimement défavorables émis, le 07/02/2019, par les représentants des personnels sur les points concernant le règlement intérieur et le schéma d'emploi 2019 (effectifs de référence et Plafond Autorisé d'Emploi).

1-Approbation du règlement intérieur:

Rappelons qu'aucune de nos propositions d'amendement du Règlement Intérieur n'a été acceptée par le Président qui s'en est tenu au règlement type sans modifier une virgule.

Il avoue une crainte de contagion (c'est la période) aux autres DI s'il approuve des amendements à Bordeaux.

On se demande donc l'intérêt qu'il y a à consulter les comités techniques déconcentrés sur ce sujet.

Nous mettons la lumière sur l'opportunité qu'il y avait, le 07 février, puisque l'on savait qu'il y avait une re-convocation à venir, de terminer à une heure moins avancée et d'examiner aujourd'hui les questions non soumises au vote restées en suspens.

Le Président nous répond qu'il n'a pas été saisi d'une telle proposition émanant des représentants des personnels lors de la première séance. Un peu d'initiative dans ce domaine n'aurait pourtant fait de mal à personne surtout à celles ou ceux qui viennent de loin ou qui doivent concilier vie familiale et mandat d'élue(e).

Sur nos autres propositions, le Président nous renvoie à un groupe de travail national *droits syndicaux*.

L'ensemble des organisations syndicales maintiennent leur avis défavorable sur

le règlement intérieur proposé.

2-Plafond autorisé d'emplois 2019 et effectifs de référence 2019

La CGT met l'accent sur les points suivants:

- la nécessité de conforter les effectifs temporaires affectés aux BSE de Mérignac, à la BSI de Périgueux et à la BSE de La Rochelle,
- les effectifs réels mentionnés pour les bureaux de la DI qui ne correspondent pas aux effectifs mentionnés sous Aladin,
- la nécessité de consulter les instances (CHSCT33, CTSD) sur le transfert du guichet CI du bureau de Bassens vers le centre de viticulture de Libourne (-2 emplois),
- les mesures concernant l'accompagnement social qui doivent figurer dans les documents présentés en CHSCT lors des ré-organisations projetées.

Sur le premier point, le Président nous déclare que les brigades mentionnées devraient bénéficier, en 2020, du solde d'effectifs prévu par le BREXIT mais sans prendre d'engagement sur le sujet. Nous insistons sur le cas de la brigade de Mérignac qui ne tient pas de PPF et pour qui le renfort envisagé ne ferait que suivre une augmentation constante du nombre de passagers depuis plusieurs années. Nous serions pour le coup dans une logique purement douanière.

Sur le second point, le Président justifie la différence entre les effectifs réels et en poste (sic) par une mesure de gestion pour pouvoir appeler l'an prochain quand l'effectif de référence de la recette inter-régionale sera remonté de 20 voire à 29 pour permettre des arbitrages entre bureaux de la DI et recette. Quel talent!

Sur le transfert du guichet CI de Bassens à Libourne, pour le Directeur l'information qu'il nous a fait de la mesure et la consultation du CTSD sur les effectifs valent consultation sur le projet. Cela n'émeut pas grand monde à part la CGT. Il nous confirme que les contrôles CI continueront à être faits pas Bassens; on ne voit pas avec quel effectif puisque la mesure induit la suppression de 2 emplois. Ces suppressions sont également un mauvais coup dans le cadre du projet de la concentration énergétique inter-régionale des 3 TIC sur Bassens et des moyens mutualisés dont auraient pu bénéficier le bureau pour la mener à bien. Nous en avons informé l'inspection du travail qui examine les suites à donner à la demande d'expertise agréée votée en CHSCT.

Enfin sur l'accompagnement social, on attend de voir sans impatience ce qui sera fait lors des prochains projets de réorganisation soumis pour consultation.

L'ensemble des organisations syndicales maintiennent leur avis défavorable sur le schéma d'emploi proposé (effectifs de référence et Plafond Autorisé d'Emploi 2019).

3-Questions diverses

-Nous interrogeons le DI sur le devenir du contrôle des déclarations d'échanges de biens, la DG ayant indiqué dernièrement que ce type de contrôle ne ferait plus l'objet d'objectifs aux directions régionales pour 2019.

Le Président nous répond que ces contrôles continueront d'être fait par les SRE uniquement après ciblage de la CRPC.

Pour les bureaux qui réalisent ce type de contrôles, la question reste entière.

- Suite au déménagement de la brigade de Poitiers à la Direction, cette dernière ne dispose plus de surfaces pour procéder au dépotage des poids lourds. Nous proposons au directeur de prendre l'attache du SDIS local pour savoir si ce service serait disposé, par le biais d'une convention, à mettre des locaux à disposition de la douane, pour assurer ce dépotage, le temps des contrôles.

- CVC de Cognac: la CGT interpelle le Président sur la nécessité d'assurer le remplacement de l'agent en CLD.

- Congès des agents de la BSI d'Hendaye pendant le G7 à Biarritz (fin août) : il a été annoncé aux agents de cette unité qu'aucune demande de CA ne pouvait être déposée pendant la période concernée . Nous avons demandé à la direction un éclairage sur le dispositif envisagé et les moyens à engager ce qui, selon la CGT, aurait dû être un préalable avant de prendre une décision si catégorique.